

Simard, Andrée

De: Claire Maltais [maltais.claire@videotron.ca]
Envoyé: 15 mars 2012 20:59
À: Secrétariat
Objet: dossier de la Régie R-3770-2011

Montréal, le 15 mars 2012

M. Jean-Paul Théoret, président

Régie de l'énergie

Tour de la Bourse

800 Place Victoria, Bureau 2.55

Montréal

Objet : Demande d'autorisation d'Hydro-Québec pour réaliser le projet de lecture à distance

Dossier de la Régie : R-3770-2011

Monsieur,

Suite à l'installation des compteurs nouvelle génération chez moi, je vous fait parvenir, afin de l'inclure à ma lettre du 19 janvier et avec le rapport produit par M.Stéphane Bélinsky, les observations suivantes.

Mon conjoint et moi, nous avons trois (3) compteurs dans notre sous-sol, pour nous et nos deux (2) locataires. Selon les normes établies, il est recommandé de ne pas installer ces nouveaux compteurs à proximité les uns des autres. De plus, il y a un routeur (numéro 6) dans le poteau devant la maison qui donne directement sur nos fenêtres, donc aucune protection ne nous est assurée.

Les compteurs fonctionnent en réseau et acheminent les ondes au routeur en question. Nous croyons que cela augmente encore plus la fréquence et la concentration des ondes électromagnétiques auxquelles nous sommes exposés.

Suite à ces installations, j'éprouve des symptômes alarmants : arythmie cardiaque, nausées, toux persistante, fatigue, irritabilité.

Je considère que cela porte atteinte à notre intégrité physique et à notre droit le plus strict de vivre dans un environnement sain, hors d'atteinte de cette prolifération exponentielle d'ondes hors contrôle.

Bien à vous

Claire Maltais et Alain Bédard

8034 Boyer
Montréal
H2R 2S4